

ANNEXE 2 : Modalités de retour sur poste en cours d'année

Modalité d'affectation (au moment du départ en congé parental)	Durée totale du congé parental (au moment de la réintégration)	Si la réintégration intervient [avant / après] la rentrée scolaire (1 ^{er} septembre)	Modalités de réintégration	Participation au prochain mouvement intra-départemental
Poste occupé à titre définitif	Inférieure à 6 mois	Avant	Retour sur poste occupé avant le départ en congé parental	Facultative
		Après	Réaffectation à titre provisoire sur un autre support ou un support de titulaire remplaçant jusqu'à la fin de l'année scolaire Retour sur poste occupé avant le congé parental à la prochaine rentrée scolaire	
	Supérieure à 6 mois	Avant	<u>Perte du poste initial</u>	Obligatoire
		Après	Réaffectation à titre provisoire sur un autre support ou un support de titulaire remplaçant jusqu'à la fin de l'année scolaire	
Poste occupé à titre provisoire	Inférieure à 6 mois	Avant	Réaffectation à titre provisoire sur un autre support ou un support de titulaire remplaçant jusqu'à la fin de l'année scolaire	Obligatoire
		Après		
	Supérieure à 6 mois	Avant		
		Après		

Modalités de retour concernant les personnels titulaires remplaçants (TR)

Modalité d'affectation (au moment du départ en congé parental)	Durée totale du congé parental (au moment de la réintégration)	Si la réintégration intervient [avant / après] la rentrée scolaire (1 ^{er} septembre)	Modalités de réintégration	Participation au prochain mouvement intra-départemental
Poste occupé à titre définitif en ZONE DE REMPLACEMENT	Inférieure à 6 mois	Avant	Retour sur poste de titulaire remplaçant occupé avant le départ en congé parental	Facultative
		Après	Réaffectation à l'année, à titre provisoire, sur un support de titulaire remplaçant en fonction des besoins dans le département Retour sur poste occupé avant le congé parental à la prochaine rentrée scolaire	
	Supérieure à 6 mois	Avant	<u>Perte du poste initial</u>	Obligatoire
		Après	Réaffectation à l'année, à titre provisoire, sur un support de titulaire remplaçant en fonction des besoins dans le département	
Poste occupé à titre provisoire en ZONE DE REMPLACEMENT	Inférieure à 6 mois	Avant	Réaffectation à l'année, à titre provisoire, sur un support de titulaire remplaçant en fonction des besoins dans le département	Obligatoire
		Après		
	Supérieure à 6 mois	Avant		
		Après		